Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Horticole, veuillez visiter :
bphorticole.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET PROFESSIONNEL - RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, FLORALES ET DE PÉPINIÈRES

AUCUNE ÉPREUVE ÉCRITE NATIONALE AUTONOME : HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION

Coefficient : Aucun coefficient national pour cette matière **Durée : 180 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **7 pages** numérotées de 1/7 à 7/7. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

SITUATION D'ÉVALUATION LOCALE : ORGANISATION SÉCURISÉE D'UN CHANTIER HORTICOLE : EXPLOITATION HORTICOLE LES SERRES DU VAL, SECTEUR DE NANTES, LOIRE-ATLANTIQUE

Information sur le cadre de certification : le BP « Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » est délivré par unités capitalisables. Le référentiel national ne prévoit pas d'épreuve écrite autonome intitulée « Hygiène, sécurité et réglementation », ni de coefficient national associé à cette matière. Le présent dossier constitue un support de situation d'évaluation locale, à rattacher aux capacités et modalités d'évaluation retenues par le centre certificateur.

Vous êtes responsable d'équipe aux Serres du Val. Une équipe doit réaliser la préparation d'un traitement phytopharmaceutique dans une serre de tomates, puis effectuer des opérations d'entretien et de nettoyage. Un incident mineur est signalé au retour d'un salarié. À partir des documents techniques fournis, vous devez analyser les risques, décider des mesures immédiates adaptées et organiser la prévention et les transmissions.

Les consignes opérationnelles du dossier sont des données de la situation. Pour toute décision réglementaire réelle, l'entreprise se réfère à l'étiquetage et à la fiche de données de sécurité du produit concerné, aux procédures applicables et aux textes en vigueur.

PARTIE 1 : Repérage des dangers et analyse de la situation (7 points)

Prévention des risques liés aux opérations horticoles

Vous préparez l'intervention décrite dans le DT 1. Appuyez vos réponses sur les informations du dossier et distinguez les dangers, les situations d'exposition et les mesures de prévention.

Caractéristiques des opérations prévues

Opération	Conditions indiquées	Personnes concernées
Préparation et application du produit	Serre de 1 200 m², portes et ouvrants fermés pendant l'application, accès interdit pendant 6 heures après la fin de l'application	Un applicateur habilité et un observateur à l'extérieur
Déplacement du pulvérisateur	Allée humide, présence d'un tuyau d'irrigation au sol	Applicateur et salariés circulant dans l'allée
Nettoyage du matériel	Aire dédiée, récupération des effluents dans le dispositif prévu par l'exploitation	Applicateur
Récolte prévue	Le lendemain matin, avant la fin du délai interne de réentrée fixé à 6 heures après l'application	Équipe de récolte de 3 personnes

Données de la situation, DT 1

1.1 (2 points) Relevez deux dangers présents dans la situation et indiquez, pour chacun, une conséquence possible pour la santé ou la sécurité des travailleurs.

1.2 (2 points) Identifiez deux personnes ou groupes de personnes exposés. Pour chacun, précisez la voie ou la circonstance d'exposition possible à partir des données du DT 1.

1.3 (3 points) Proposez trois mesures de prévention adaptées, dont au moins une mesure portant sur l'organisation du chantier et une mesure visant à éviter l'exposition des salariés autres que l'applicateur.

PARTIE 2 : Décision de chantier et conduite à tenir (7 points)

Application des consignes de sécurité et gestion d'un incident

Les consignes de l'exploitation et les informations de la fiche de situation figurent dans les DT 1 et DT 2. Toute réponse doit être justifiée par une donnée précise de ces documents.

Événements à traiter

Événement	Information disponible
Préparation du chantier	Le tuyau d'irrigation traverse l'allée de circulation et le sol est humide.
Organisation de la récolte	La fin de l'application n'est pas encore connue au moment où l'équipe de récolte arrive.
Incident au retour	Un salarié indique qu'une projection a atteint son avant-bras lors du nettoyage du pulvérisateur. Il ne signale pas de gêne respiratoire.

Informations recueillies par le responsable d'équipe

2.1 (2 points) Indiquez si la récolte peut commencer à l'heure prévue. Justifiez votre décision à l'aide du délai de réentrée indiqué au DT 1 et précisez l'information qui doit être vérifiée avant d'autoriser l'accès.

2.2 (3 points) Décrivez, dans l'ordre, trois actions immédiates à mettre en œuvre après la projection signalée. Appuyez-vous sur le DT 2 et indiquez à quel document le responsable doit se référer pour les consignes propres au produit.

2.3 (2 points) Proposez deux actions de prévention pour sécuriser le déplacement du pulvérisateur et le nettoyage du matériel lors d'un prochain chantier.

PARTIE 3 : Traçabilité, transmissions et responsabilités (6 points)

Transmission des informations et suivi de la prévention

Complétez le document réponse DR 1. Les informations à consigner sont limitées aux faits utiles à la prévention, au suivi de l'événement et à l'organisation de la reprise des travaux.

3.1 (4 points) Complétez les quatre rubriques du DR 1 : faits observés, actions immédiates réalisées ou à réaliser, personnes informées et mesure de prévention pour la reprise du travail. N'inventez pas de symptôme ni de diagnostic.

3.2 (2 points) Citez deux responsabilités du responsable d'équipe dans cette situation, en distinguant la protection des salariés et la traçabilité ou la transmission des informations.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SITUATION DE TRAVAIL ET CONSIGNES OPÉRATIONNELLES DE L'EXPLOITATION

Exploitation : Les Serres du Val, production de tomates sous abri. **Équipe :** un applicateur désigné, habilité pour la tâche conformément à l'organisation de l'entreprise, un observateur à l'extérieur et trois salariés affectés à la récolte.

Opération prévue : application d'un produit phytopharmaceutique. Le produit est conservé dans son emballage d'origine. Avant toute préparation, l'applicateur doit lire l'étiquette et la fiche de données de sécurité disponibles dans le local prévu. Les équipements de protection à utiliser sont ceux indiqués par ces documents et par la procédure de l'exploitation. Aucun équipement précis ni aucune dose de produit ne sont fournis dans ce dossier.

Consignes internes de la situation : baliser l'accès à la serre avant l'opération ; éloigner les personnes non concernées ; vérifier le matériel avant utilisation ; ne pas intervenir sur un équipement en mouvement ; respecter le délai de réentrée de 6 heures après la fin de l'application ; noter l'heure de début et de fin de l'application ; ne pas autoriser la récolte avant la fin de ce délai. En cas de contradiction ou d'information manquante, suspendre l'opération et demander vérification au responsable compétent à partir de l'étiquette, de la fiche de données de sécurité et de la procédure applicable.

Nettoyage : effectuer le nettoyage à l'aire dédiée, avec les protections prévues par les documents du produit et la procédure de l'exploitation. Les effluents sont récupérés dans le dispositif prévu. Ne pas rejeter les effluents dans le réseau d'eaux pluviales ou dans le milieu naturel.

Récapitulatif des données utiles au chantier

Donnée	Valeur ou consigne
Surface de la serre	1 200 m²
Délai interne de réentrée	6 heures après la fin de l'application
Équipe de récolte	3 personnes
Accès à la zone	Balisage et interdiction d'accès aux personnes non concernées pendant l'opération et jusqu'à la fin du délai indiqué
Informations à vérifier	Étiquette du produit, fiche de données de sécurité et procédure de l'exploitation

Consignes internes fournies pour cette situation

DT 2 : CONSIGNES INTERNES EN CAS DE PROJECTION SUR LA PEAU

Extrait de la procédure interne de la situation, à compléter par les consignes propres au produit figurant sur son étiquette et sa fiche de données de sécurité :

1. Arrêter l’opération et éloigner la personne de la source d’exposition sans exposer d’autres salariés.
2. Consulter sans délai l’étiquette et la fiche de données de sécurité du produit pour appliquer les consignes de premiers secours adaptées.
3. En cas de projection cutanée, retirer les vêtements contaminés si cela peut être fait sans aggraver l’exposition et rincer la zone touchée à l’eau selon les consignes du produit. Ne pas appliquer de produit neutralisant.
4. Demander un avis médical ou contacter les secours si les consignes du produit le prévoient, si un symptôme apparaît ou si la situation le justifie. Communiquer le nom du produit et sa fiche de données de sécurité aux intervenants.
5. Informer le responsable, consigner les faits utiles et sécuriser le matériel ou la zone avant toute reprise.

Cette procédure ne remplace pas l’étiquette, la fiche de données de sécurité, l’avis des secours ni les consignes médicales. Aucun diagnostic ne doit être posé par le responsable d’équipe.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Question 3.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases avec des faits observables et des actions concrètes. Si une information n'est pas disponible, indiquez qu'elle doit être vérifiée. Ne mentionnez aucun diagnostic non établi.

Transmission ciblée : incident lors du nettoyage du pulvérisateur

Rubrique	Éléments à consigner
Faits observés ou rapportés	.....
Actions immédiates réalisées ou à réaliser	.....
Personnes ou fonctions à informer	.....
Mesure de prévention avant reprise du travail	.....

Document réponse à compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.